

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention de partenariat avec l'hôpital Sainte-Marguerite.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet de convention de partenariat présenté dans ce rapport vise à organiser une collaboration entre les centres de planification et d'éducation familiale du Département et l'hôpital Sainte-Marguerite afin de favoriser l'accès à la planification et l'éducation familiale des femmes suivies en psychiatrie adulte.

Les services de protection maternelle et infantile (PMI) du Département ont retenu plusieurs axes de collaboration :

- l'hôpital s'engage à recevoir et à orienter les femmes enceintes ou en projet de grossesse adressées par le service de PMI du Département présentant des troubles psychiatriques et nécessitant un avis spécialisé ;
- le Département organise un temps de consultation de gynécologie par un professionnel de santé, médecin ou sage-femme, au sein du service de psychiatrie adulte de l'hôpital Sainte-Marguerite.

La signature de la convention jointe en annexe au rapport permettra d'assurer ce partenariat institutionnel permettant une meilleure prise en charge des femmes dans le champ de la gynécologie et de la santé sexuelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

